« Guerres et pacifismes » du point de vue de la CFTC-CFDT

Michel Branciard *

En contrepoint de Jean-Pierre Azéma, Michel Branciard resitue les positions de la CFTC-CFDT sur la guerre et le pacifisme pendant un demi-siècle d'histoire, de 1914 à la guerre d'Algérie.

En 1914, les syndicalistes chrétiens sont totalement imperméables aux pacifismes qui se manifestent alors dans la CGT. L'amour de la patrie est pour eux une valeur. La mouvance catholique dans laquelle ils se situent est fortement marquée par le nationalisme.

La Grande Guerre

En décembre 1914 (1), le bureau du syndicat des employés catholiques parisiens (SECI) accueille les conscrits de la classe 1915 qui vont partir au front. « Une calme résolution, une mâle gravité se lisait sur les visages de nos jeunes camarades (...) on trinqua au prestigieux avenir de cette armée nouvelle qui foulera sans doute bientôt le sol des provinces reconquises » (2).

Au printemps 1918, alors que depuis quelques mois la lassitude se manifeste notamment par des grèves, divers syndicats chrétiens publient avec l'Union centrale des Agriculteurs de France un texte

* *Historien.*

(1) *Rappelons que la CFTC n'a été créée qu'en 1919.*

(2) « L'Employé », *décembre 1914.*

sur « Les travailleurs et la patrie », qui affirme la résolution du pays et la confiance en la victoire. « Le bon sens populaire a déjoué (...) les manœuvres de sophisme ou de trahison qui voudraient nous amener à compromettre le fruit de tous nos sacrifices et à désavouer l'héroïsme de nos morts. » Cette Patrie en danger constitue (...) un legs précieux de richesses morales et matérielles, de traditions et d'espoir ; un héritage de spiritualité, de droits et de libertés » : la guerre est défensive. Dans ces conditions, toute grève « serait criminelle si elle touchait des industries intéressant la Défense nationale ». Pour les autres professions, elle ne doit être qu'un « moyen extrême », en cas d'impossibilité d'arbitrage (3).

Aux lendemains de la guerre, le sentiment anti-allemand reste très vivace : au congrès de 1922, alors que la CFTC a adhéré à la toute nouvelle Internationale des syndicats chrétiens (CISC) où les syndicats allemands sont bientôt les plus puissants, ce qui pose problème, Zirnheld (4) répond : « à ceux qui s'inquiètent de nous voir engagés dans l'action internationale, nous avons assez de morts parmi nous et leur souvenir reste assez vivant dans nos mémoires pour que notre patriotisme soit à l'abri de tout soupçon ».

Le sentiment patriotique reste donc très vivace au sein de la centrale, toutefois, on peut se demander dans quelle mesure des militants et responsables ne sont pas sensibles à un autre courant, celui de l'élimination de la guerre par l'arbitrage international. En effet, le traité de Versailles comporte une innovation importante, l'instauration d'une Société des nations (SDN) appelée à être une instance d'arbitrage à laquelle les nations soumettraient leurs différends. L'arbitrage devrait permettre à terme le désarmement universel. Aristide Briand est l'homme politique qui symbolise ce courant.

Populaire à gauche, ce rapprochement « suscite des engagements fervents chez les catholiques attentifs aux enseignement de Pie XI qui dénonce dans le nationalisme une hérésie moderne et ne marchande pas sa sympathie pour les institutions internationales » (5).

La CFTC qui se réclame de la doctrine de l'Eglise catholique est certainement sensible à cet enseignement papal. Mais un autre élément joue dans le même sens. Sur le plan politique, certains militants sont proches ou adhèrent à la Jeune République, animée

(3) « L'Employé », *février-avril 1918.*

(4) *Pilote de chasse durant la guerre, J. Zirnheld a été plus de deux ans prisonnier en Allemagne et a même été condamné à 12 ans de travaux forcés par un conseil de guerre.*

(5) *R. Rémond,* « Notre siècle : 1918-1988 », *éditions Fayard, 1988, p. 93.*

jusqu'au début des années 1930 par Marc Sangnier. Or, celui-ci développe une intense action pour la paix. Il applaudit aux initiatives de Briand, provoque des rencontres internationales, certaines en son château de Bierville, œuvre au rapprochement franco-allemand et pratique ce qu'il nomme dans un livre « le pacifisme d'action ».

Ne voulant en aucune façon rejoindre ces « pacifistes bêlants et sentimentaux », Marc Sangnier explique en 1936 (6) : « Je considère qu'il y a des cas où l'on peut avoir le droit, bien plus le devoir de défendre les richesses, non seulement matérielles, mais surtout morales et humaines dont on a la garde contre la violence imbécile et sanguinaire de ceux qui voudraient les détruire. » Il ajoute que « même dans ce combat, nous ne devons jamais accepter la position morale qui est celle de nos adversaires (...) nous devons toujours affirmer que nous luttons, non pas pour écraser des adversaires, mais pour les délivrer ». S'expliquant sur des contacts avec de jeunes hitlériens, il affirme qu'il ne s'agit nullement de pactiser, ni d'oublier les crimes d'Hitler ; mais il se refuse à considérer qu'il y a des « peuples entiers criminels et coupables ».

Quel est l'impact de ce cours nouveau sur la CFTC ? Bien difficile de le dire, on peut toutefois souligner que Gaston Tessier, sans rien renier de son patriotisme, est sensible aux dangers du nationalisme et accorde une grande importance aux institutions d'arbitrage.

A l'approche de la guerre

En septembre 1938, à la veille de Munich, le bureau confédéral demande au gouvernement de multiplier les efforts pour éviter la guerre, « sous les seules réserves de la morale et de l'honneur ». Suite à l'accord « Syndicalisme », analysant les résultats, ni ne pavoise, ni ne condamne. Le fait que la paix ait été préservée importe avant tout. La CFTC apparaît sensible à l'ambiance générale de soulagement face au recul de la menace de conflit ; les responsables sont toutefois inquiets : des traités ont été foulés au pied. On retrouve là un des éléments de l'identité CFTC, l'importance accordée au Droit, en l'occurrence au droit international.

Il apparaît bientôt que les accords de Munich n'ont eu comme seul effet qu'encourager Hitler à accroître son « espace vital ». Face à cette volonté hégémonique, la CFTC ne veut pas d'une paix à n'importe quel prix. L'introduction au rapport moral du congrès de

(6) « Le combat pour la Paix », *éditions du Foyer de la paix, 1937, p. 332.*

1939 précise : « Quand nous disons qu'il faut à tout prix conserver la paix, nous n'ignorons pas que l'existence même de la collectivité nationale, avec tout ce qu'elle représente pour le passé et pour le présent, avec ses traditions et ses espérances peut exiger à un certain moment le risque suprême de la guerre. Que celle-ci, du moins, ne soit jamais acceptée d'un cœur léger, et que les préparatifs de défense soient menés avec assez de conscience, de vigueur et de méthode pour décourager l'adversaire éventuel.

Si, après la défaite de 1940, quelques responsables CFTC se sentent proches des thèses de Vichy, ce n'est nullement par pacifisme, mais du fait de la séduction des thèmes corporatistes. Plus nombreux sont ceux qui, dans diverses régions de France refusent. Pour sa part, Gaston Tessier devient, dès l'automne 1940, l'un des fondateurs de *« Libération-Nord »* (7).

Quand la guerre froide devient chaude

Au lendemain de la victoire de 1945, la question de la paix se pose à la CFTC sous divers angles : la réconciliation franco-allemande, le fonctionnement de l'ONU et la guerre de Corée, les sollicitations du Mouvement de la paix.

La CFTC encourage tout projet susceptible de favoriser la réconciliation franco-allemande et le rapprochement des pays européens. C'est le sens de l'appui qu'elle apporte d'emblée au projet de Robert Schuman de création de la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier).

Mais le problème de la paix se pose d'une façon beaucoup plus brûlante, lorsque les troupes nord-coréennes envahissent en 1950 la Corée du Sud et que le Conseil de sécurité de l'ONU décide de répondre à l'agression.

La CFTC, en tant que telle ne fait pas de commentaires. En revanche, le groupe d'études politiques de *« Reconstruction »* commente à diverses reprises les événements. Il souligne d'abord qu'en dénonçant le risque possible de l'emploi de la bombe atomique dans ce conflit, on oublie un problème central, celui de « l'agression », alors que l'agresseur est parfaitement déterminé. « Si on élimine (le problème de l'agression) on fait évidemment le jeu d'un bloc : URSS, Etats, partis et groupements satellites. » Est-ce à dire qu'en

(7) Pour plus de détails, voir M. Branciard « Histoire de la CFDT », *éditions La Découverte, 1990, pp. 63-71.*

approuvant l'action américaine en Corée, on s'intègre à un bloc monolithique ? *« Reconstruction »* ne le pense pas et invite ses lecteurs à lire à ce sujet les articles de *« Franc-Tireur »* sur la politique internationale. « Nos camarades peuvent y voir comment on peut approuver l'action américaine en Corée et ne pas l'approuver à Formose, être à la fois pour la résistance à l'agression Nord-coréenne et pour l'admission de la Chine aux Nations Unies... » (8).

Quatre mois plus tard *« Reconstruction »* s'inquiète, avec d'ailleurs l'ensemble de l'opinion publique européenne, de l'intervention chinoise due à la politique aventuriste du général américain Mac Arthur qui commande les forces de l'ONU. Il y a en effet risque de conflit mondial. Les Cahiers *« Reconstruction »* citent Maurice Duverger qui écrit dans *« Le Monde » :* « L'intervention alliée en Corée était justifiée dans la mesure où il s'agissait d'une opération de police rapide et limitée, destinée à châtier un agresseur et à décourager ses imitateurs. Mais elle devient une absurdité le jour où l'extension du conflit accroît les chances de succès d'une autre agression (celle de la Chine), parce qu'elle prolonge et aggrave le dénuement militaire des victimes éventuelles. » Pour le groupe *« Reconstruction »* cette situation résulte du fait que l'action militaire internationale en Corée n'a pas eu de « direction politique internationale ». Cette direction politique a été assumée par l'Amérique seule qui n'a tenu que partiellement compte des « avis vigoureux ou timides de ses alliés européens ». Or, ceux-ci « ont, en cas de généralisation du conflit les risques majeurs, à commencer par le risque d'invasion, d'occupation totalitaire... » (9).

A travers ces réflexions, on notera l'intérêt porté au bon fonctionnement de l'instance internationale que constitue l'ONU. Cet intérêt est tout aussi grand chez les responsables confédéraux. G. Tessier (10) écrit à ce propos : « La France depuis longtemps indique la voie : arbitrage impartial, sécurité collective par une gendarmerie internationale, désarmement simultané et contrôlé. Les études théoriques sont au point ; la notion de sécurité collective entre autres a été creusée par les meilleurs juristes : l'expérience même de la Corée, si elle n'est pas parfaitement concluante, a montré qu'il était possible de définir l'agression, de lui marquer une ferme résistance et de lui infliger de justes sanctions. »

(8) Cahier polycopié : *15 août 1950.*
(9) Id. : *18 décembre 1950.*
(10) Il écrit ces lignes alors qu'il vient de quitter la présidence de la CFTC et est président de la CISC (1954).

Face au Mouvement de la paix

Dans les années 1949-1952, la CFTC est aussi affrontée aux sollicitations pressantes du Mouvement de la paix, organisation créée pour élargir l'audience du communisme international en mettant l'accent sur la défense de la paix. En novembre 1949, les Kominform, internationale communiste, reconstituée deux ans plus tôt, s'érige en organe directeur de ce mouvement. En 1950, le « Mouvement de la paix » lance « l'appel de Stockholm » pour l'interdiction de la bombe atomique et de vastes campagnes de signatures sont organisées. La CGT prend une part active à cette action, mobilisant notamment les comités d'entreprise qui sont appelés à dénoncer, sinon à s'opposer aux fabrications de guerre.

Les sollicitations sont très fortes auprès des organisations CFTC qui pratiquent l'unité d'action professionnelle avec la CGT. Mais ces organisations CFTC n'entendent nullement se mettre au service d'une stratégie impulsée par le PCF. Ainsi, en 1950, *« La Voix des travailleurs de Nantes »* écrit : « Les militants CFTC savent distinguer » entre — « d'une part la volonté de paix de la classe ouvrière particulièrement vive dans les cités, dans les ports atlantiques, très durement éprouvés par la dernière guerre et non encore reconstruits »... — d'autre part, la prise de position du PCF pour le bloc slave « partisan de la paix », contre le bloc américain « impérialiste et guerrier ».

« Reconstruction » de son côté explique pourquoi l'« Appel de Stockholm » vise l'arme atomique : « C'est évidemment une arme d'épouvante ». Mais (...) n'a-t-on pas également le droit de signaler l'aspect d'"épouvante" que présenterait l'éventualité d'une invasion imposant un régime totalitaire ? »

« Nul n'ignore que pour les "partisans de la paix" et notamment pour les dirigeants de la CGT, la paix n'est menacée que du côté de l'Ouest, par une menace américaine. Or, chacun sait que l'avance de l'armement atomique est le principal atout que les USA ont entre leurs mains contre l'URSS qui, elle, possède tant de "bonnes cartes", à commencer par l'énorme supériorité de son armée de terre. Ne pas signer l'appel de Stockholm, c'est simplement ne pas vouloir faire le jeu de l'URSS » (11).

(11) Cahier polycopié : *août-septembre 1950.*

Lors de la guerre d'Algérie

La CFTC et ses différentes organisations réagissent plus ou moins rapidement au développement de la guerre pour réclamer la négociation (12). Sauf exceptions, si la volonté de paix est évidente, le problème n'est nullement posé en termes de « pacifisme ».

Considérant la question de l'emploi de la force armée, le congrès du SGEN d'avril 1956 examine les conditions de sa légitimité : « Une politique comportant en fait l'usage de la force armée ne peut être valable en Algérie que si elle poursuit en toute clarté le rétablissement de la sécurité personnelle dans le respect du droit individuel égal pour tous, la restauration de l'autorité de l'Etat, en vue de parvenir par des réformes économiques et sociales et par une entente politique à une redistribution des revenus et du pouvoir au bénéfice des milieux les plus déshérités de toutes origines et à une coexistence pacifique des deux communautés qui composent la population. » Cette résolution sera reprise par le conseil confédéral CFTC du 13 avril 1956.

En mai 1956, suite aux manifestations qui tentent d'empêcher le départ pour l'Algérie des trains de rappelés, *« Reconstruction »* manifeste ses réserves et s'en explique. « Qu'il s'agisse d'user de la force armée ou de négocier, il faut un Etat. Voilà pourquoi, à *"Reconstruction"*, on n'a pas accueilli les manifestations de rappelés comme les accueillent les militants communistes. Ceux-ci croient peut-être au défaitisme révolutionnaire ? »

« Reconstruction » met en lien ces manifestations avec la décomposition de l'Etat et les qualifie d'« avertissement sévère pour un gouvernement incapable de susciter la confiance indispensable en démocratie ». Ces réactions traduisent « une décomposition de la communauté, un affaiblissement de l'Etat démocratique qui ne saurait nous réjouir ».

En septembre 1960, alors que du fait de la poursuite de la guerre et de l'emploi de méthodes inadmissibles, tortures, ratissages... — méthodes dénonçées depuis longtemps par la CFTC — le trouble se développe dans la jeunesse, 121 personnalités lancent un appel qui justifie « l'insoumission » : « Nous respectons et jugeons justifié, écrivent-elles, le refus de prendre les armes contre le peuple algérien ».

Sollicité, le SGEN se refuse à prendre position sur des problèmes qui concernent la conscience individuelle de chaque appelé. Mais il interpelle le gouvernement soulignant les risques de cette crise de conscience pour la « cohésion de la communauté nationale ». Il lui

reproche de réagir par des décisions arbitraires (suspension de fonctionnaires signataires) à un appel qui veut attirer l'attention sur la profondeur de ce trouble, au lieu de prendre des décisions politiques permettant d'avancer vers la solution du problème algérien, seul moyen de conjurer ce trouble des consciences.

Il ressort de ce survol trois points caractéristiques :

L'idée d'abord qu'il existe une communauté nationale avec ses traditions, ses espérances, ses richesses matérielles, morales et humaines. « *Reconstruction* » soulignera à ce propos l'importance du fonctionnement démocratique de l'Etat comme facteur de cohésion de cette communauté.

Ensuite, l'existence d'un droit international, issu non seulement des traités, mais aussi de l'action d'organisations internationales comme la SDN et l'ONU. Même embryonnaire, imparfait, ce droit doit être respecté et des moyens doivent être mis au service de ces institutions internationales.

Avec le développement de la guerre froide, un dernier point doit être souligné : le refus d'être au service d'un bloc. Bien sûr, refus du bloc de l'Est caractérisé par son totalitarisme, mais aussi, sentiment particulièrement net chez les minoritaires, refus d'être intégré au bloc américain, même si l'appui de l'Amérique apparaît nécessaire en plusieurs occasions.

---

(12) Voir M. Branciard : « un syndicat dans la guerre d'Algérie », *éditions Syros, 1984.*